



Original : français

N° : ICC-01/04

Date : 20 mai 2008

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : Mme la juge Sylvia Steiner, juge unique

SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Public

**Engagements solennels de Maîtres Joseph Keta et Jean Louis Gilissen,
Représentants Légaux des victimes a/0016/06, a/0018/06, a/0021/06, a/0025/06,
a/0028/06, a/0031/06, a/0032/06, a/0034/06, a/0042/06, a/0044/06, a/0045/06, a/0142/06,
a/0148/06, a/0150/06, a/0188/06, a/0199/06, a/0228/06**

Engagement de Maître Joseph Keta

Origine : Division des victimes et des conseils

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo, Procureur
M. Éric Macdonald, Substitut du procureur

Le conseil de la Défense

Les représentants légaux des victimes

M. Emmanuel Daoud
M. Luc Walley
M. Frank Mulenda
Mme Carine Bapita Buyangandu
M. Michel Shebele
M. Patrick Baudoin
M. Michael Verhaeghe
M. Sylvestre Bisimwa
M. Joseph Keta
M. Jean-Louis Gilissen

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

Les demandeurs non représentés (participation/réparation)

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Mme Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense

M. Xavier-Jean Keïta

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Section d'appui à la Défense

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Mme Fiona McKay

Autres

Didier Preira

Le présent document contient :

- la Déclaration solennelle de Maître Joseph Keta Orwinyo, en application de l'article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils (annexe 1) ;
- la Déclaration solennelle de Maître Jean-Louis Gilissen, en application de l'article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils (annexe 2) ;
- l'Engagement signé par Maître Joseph Keta Orwinyo, en application de l'article 22.3 du Code de conduite professionnelle (annexe 3).



Pour le Greffier
Didier Preira
Responsable, Division des victimes et des conseils

Fait le 20 mai 2008

À La Haye (Pays Bas)